

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Du 1er au 28 février, les habitants sont invités à voter pour le projet de réaménagement pour le tronçon de l'avenue Guillaume Stassart compris entre le parc « Lemaire » et le parc « Debussy ». Cinq projets ont été imaginés par des étudiants en 2ème BAC « d'Architecture des Jardins et du Paysage » de la « Haute Ecole Lucia De Brouckère » à Anderlecht.

La documentation est disponible en ligne et est également affichée dans le hall de la Maison communale. Si nous saluons cette initiative de consultation des citoyennes, nous ne pouvons que regretter les conditions dans lesquelles se fait cette consultation.

En effet, les documents en ligne demandent un temps fou pour être chargés sur un PC, tant ils sont lourds. En outre, les plans sont très difficiles à décrypter pour qui n'y connaît rien en technique paysagère et les résumés des projets sont très lyriques mais ils n'explicitent pas le contenu de chaque projet. Par ailleurs, les documents exposés à la Maison communale ont une taille telle qu'il faudrait une loupe pour comprendre la légende des plans.

Nous avons échangé plusieurs courriels avec la cellule qui s'occupe de ce projet, notamment ma camarade Martine Roggemans, en leur demandant une rencontre avec une délégation de riverains, ceci afin de leur expliciter clairement le contenu de chaque projet. Sans succès, malheureusement. Demander l'avis des gens, c'est bien, ne pas leur fournir des bonnes conditions d'information, c'est se moquer des gens.

Voici les questions qui demandent une réponse urgente, avant que les citoyens ne votent :

- Comptez-vous encore organiser une séance d'informations ne fût-ce qu'en virtuel pour permettre à tout un chacun de choisir en connaissance de cause ?

- Est-ce toute la rue qui est concernée ou uniquement la portion actuellement fermée à la circulation ?

- Si c'est toute la rue, qu'en est-il de l'accès au building n° 1 et 3 au coin de l'avenue ?

Ceci pour le parking des habitants du building, mais aussi de l'accès pour les services d'urgence ? Sans parler de la perte de places de parking dans la rue, utilisées notamment par les riverains, l'école d'horticulture, le mini-golf et les écoles et crèches avoisinantes ?

- trois projets mentionnent la création d'un « skate parc », en pleine zone résidentielle. Un grand nombre de riverains s'y opposent. Êtes-vous prêts à revoir votre copie sur ce projet et en prévoir au moins un sans la présence d'un « skate-park » ? Cependant, nous invitons l'échevin de la « Jeunesse » et des « Sports » à se pencher sur cette demande des jeunes anderlechtois.es à avoir une telle infrastructure dans un environnement adéquat.

- Enfin, histoire de ne pas manquer un point qui nous semble important : le statut de « route nationale 290 » a-t-il été déclassé pour permettre ce projet d'aménagement de l'avenue ?

Merci pour vos réponses car il ne reste que trois jours pour que les riverains puissent exprimer leurs votes.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

*- Comptez-vous encore organiser une séance d'informations ne fusse qu'en virtuel pour permettre à tout un chacun de choisir en connaissance de cause ?*

Une étude visant à réaménager un tronçon de l'avenue Guillaume Stassart a été confiée aux étudiants en 2e année d'architecture paysagiste de la « Haute École Lucia de Brouckère » à Anderlecht. Ce réaménagement au profit de la mobilité active permettra de relier les parcs « Debussy » et « Lemaire », élargissant ainsi le réseau d'espaces verts anderlechtois. Il y a une exposition dans le hall d'entrée de la Maison communale et les documents sont disponibles sur le site de la Commune. Les votes sont ouverts pendant le mois de février, entre le 1er février 2021 au 28 février 2021, via internet ou à la Maison communale via papier. Il y a eu ce lundi 22 février un total de votes de 218 votes. Le building n°1-3 avenue Stassart étant le plus près de la zone-projet, après discussion avec une des 2 concierges, a reçu en 2 exemplaires des copies A3 des vues en plans + le texte résumé de la présentation pour chaque projet. Le but étant d'afficher ces documents aux valves. Sachant que les habitants sont âgés, s'ils n'ont pas internet et ne peuvent pas venir à la Maison communale, il a été conseillé qu'ils regardent les projets, qu'ils donnent une procuration pour qu'une connaissance vote pour eux. Le numéro de téléphone direct de la gestionnaire du projet a été communiqué sur le toute-boite en cas de question. Le même document a été transmis en 3 exemplaires au directeur de « l'Institut Redouté Peiffer », pour qu'il soit affiché dans les salles des professeurs et que ces derniers puissent voter. Le directeur a jugé que les élèves ne voteraient pas, car ils sont peu présents sur le site actuellement à cause de la « COVID ». Le service a traité directement plusieurs demandes, fourni des informations, expliqué les projets. Entre autres, à votre collègue Mme Roggemans, une invitation à une réunion pour examiner les plans ensemble avec les citoyens qui ne sont pas en mesure de les consulter sur internet n'a pas été lancée, pour des raisons de crise sanitaire. Il est difficile d'examiner les plans ensemble avec une distance de 1,50 m. Mais deux expositions, tous les plans sur le site web, je pense que nous avons fait le nécessaire pour rendre les plans accessibles.

*- Est-ce toute la rue qui est concernée ou uniquement la portion actuellement fermée à la circulation ?*

En plus, il faut répéter, il a été communiqué dans le toutes-boîtes remis aux riverains, sur le site internet et l'Anderlecht contact, que les projets étudiants serviront d'inspiration à la Commune d'Anderlecht pour élaborer le permis d'urbanisme pour le réaménagement de ce tronçon d'espace public. Ce qui est proposé n'est donc pas figé. Toutes les suggestions émises par les votants seront analysées par le service chargé d'élaborer le permis d'urbanisme, de sorte à proposer le meilleur aménagement possible. Et bien sûr, l'avis de la population sera tenu en compte. A noter aussi qu'au niveau procédure, le permis d'urbanisme élaboré par après, sera soumis à l'enquête publique où les riverains pourront s'exprimer.

*- Si c'est toute la rue, qu'en est-il de l'accès au building n° 1 et 3 au coin de l'avenue ? Ceci pour le parking des habitants du building, mais aussi de l'accès pour les services*

*d'urgence ? Sans parler de la perte de places de parking dans la rue, utilisées notamment par les riverains, l'école d'horticulture, le mini-golf et les écoles et crèches avoisinantes ?*

Comme vous pouvez le voir dans les plans, les accès au bâtiment sont pris en compte. Ils resteront bien sûr accessibles. Comme les étudiants l'ont également dessiné, l'idée est de pacifier au maximum l'espace et de l'intégrer dans les parcs. Cela tient également compte du fait qu'une piste cyclable doit traverser ce parc, que les élèves ont également inclus dans les plans. Il y a un ICR qui passe à cet endroit. Il sera maintenu et valorisé.

*- trois projets mentionnent la création d'un skate parc, en pleine zone résidentielle. Un grand nombre de riverains s'y opposent. Êtes-vous prêts à revoir votre copie sur ce projet et en prévoir au moins un sans la présence d'un skate-park ? En revanche, nous invitons l'échevin de la jeunesse et des sports à se pencher sur cette demande des jeunes anderlechtois à avoir une telle infrastructure dans un environnement adéquat.*

Si on regarde les votes on peut constater que 158 votants ne se sont pas exprimés au sujet du skate-park, 2 personnes sont explicitement pour le skate-park, 7 personnes contre le skate-park. Et il faut noter que 3 personnes s'opposant ont suggéré l'implantation du skate-park dans le parc de « Neerpede » en-dessous du ring. De telles propositions catégoriques sont en quelque sorte toujours tristes. Exclure dès le début tout un groupe de la population, ici les jeunes. Ce n'est certainement pas le message de ce Collège, c'est plutôt l'avis du PTB. Pour rappel, les projets ici ne servent que d'inspiration pour l'élaboration du permis d'urbanisme par la Commune.

*- Enfin, histoire de ne pas louper un point qui nous semble important : le statut de route nationale 290 a-t-il été déclassé pour permettre ce projet d'aménagement de l'avenue ?*

Vous parlez, je suppose d'une désaffectation. Un déclassement est une question concernant la protection du patrimoine. Avec une désaffectation le parc devient de l'espace privé communal. Une désaffectation a pour conséquence sera une parcelle, connecté au paiement des taxes, la parcelle reste non constructible. Juridiquement l'extension des parcs existants pourra se faire sans problème et le service juge la désaffectation ne va qu'engendrer du travail interne inutile à l'administration. En conclusion, il s'agit d'un espace public communal qui restera accessible au public.

G. BORDONARO reconnaît que le Collège a fait des efforts mais tout le monde n'est pas capable de lire des plans d'urbanisme de petite taille. Lui-même a dû les voir en agrandissement sur internet pour les comprendre. On dit qu'on organise une participation citoyenne mais elle est extrêmement technique pour une partie de la population ne pourra choisir en connaissance de cause. Il espère que les 218 personnes qui ont voté jusqu'à présent ont lu tous les documents, bien compris tous les plans. Il estime aussi que des personnes n'ont pas pu voter car elles n'avaient pas accès à cette participation. Il faut faire en sorte d'accueillir les gens, en virtuel ou en présentiel. Cela n'a pas été fait car on s'en est tenu aux valves et aux plans. Par rapport au « skate park » présenté en projet, G. BORDONARO

ne dit pas qu'il n'en veut pas mais une partie de la population locale voit cela d'un mauvais œil. Il ne dit donc pas qu'il faut éjecter ce projet dès le départ mais il existe peut-être une ouverture pour éventuellement pour réaliser ce projet ailleurs. Il ne faut pas déformer ses propos, ce serait très malhonnête. Il voit toutefois que le Collège s'en tient à ce qu'il a prévu : si les gens sont compétentes, tant mieux pour eux, s'ils ne le sont pas, ils ne participent pas. À ses yeux ce n'est pas ici une initiative participative tel qu'il le conçoit. Par rapport à la longueur de l'avenue, il comprend bien que toute l'avenue est concernée et que les accès seront garantis pour les résidents.